



RAPPORT ANNUEL

Exercice clos au 30 septembre 2025

ECOFI TRESORERIE

SICAV relevant de la Directive européenne 2014/91/UE modifiant la Directive 2009/65/CE
12 boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex
351 231 501 RCS Nanterre

Société de gestion par délégation :

ECOFI INVESTISSEMENTS - 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 NANTERRE Cedex

Dépositaire :

CACEIS BANK France - 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 MONTROUGE

Code I.S.I.N. des parts :

Libellé	Code ISIN
I	FR0000293698
N	FR001400KZL2
R	FR001400NPP8
CS	FR001400NTM7

Classification :

Monétaire standard à valeur liquidative variable

Affectation des sommes distribuables (revenu net et plus-values) :

Libellé	Code ISIN	Affectation du revenu net	Affectation des plus-values
I	FR0000293698	Capitalisation	Capitalisation
N	FR001400KZL2	Capitalisation	Capitalisation
R	FR001400NPP8	Capitalisation	Capitalisation
CS	FR001400NTM7	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion

L'objectif de la SICAV est d'obtenir, selon une approche ISR, une évolution régulière de la valeur liquidative en offrant une performance nette des frais de gestion supérieure à l'€STR.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par la SICAV pourrait ne pas couvrir les frais de gestion et la SICAV verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance de la SICAV pourra être inférieure à celle de l'€STR.

L'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC.

L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

Par ailleurs, l'OPC prend également en compte l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12) avec pour objectif d'obtenir un écart de rémunération non ajusté entre les sexes inférieur à celui de son univers d'investissement. L'écart est calculé comme la différence entre la rémunération des hommes et la rémunération des femmes, divisée par la rémunération des hommes, selon la méthodologie de MSCI Research ESG.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence de la Sicav est le suivant : €STR.

Néanmoins, il est rappelé que la SICAV n'est ni indicielle ni à référence indicielle, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Elle ne vise pas à répliquer son indicateur de référence.

Au sein de la zone Euro, l'€STR (European Short Term Rate) constitue la référence principale du marché monétaire. Cet indice représente un taux moyen pondéré sur les prêts non garantis au jour le jour entre les banques et institutions financières. Il est calculé par la Banque centrale européenne. Le code Bloomberg est : ESTRON Index

L'administrateur de l'indice, en tant que banque centrale, n'a pas à ce titre à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, ECOFI Investissements dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

L'univers d'investissement est celui des titres d'émetteurs publics, souverains, parapublics et privés européens et/ou internationaux faisant partie du périmètre d'analyse ESG de MSCI ESG Research.

L'OPC intègre de façon systématique une analyse ESG de cet univers d'investissement qui influence de façon significative la sélection des instruments dans lesquels l'OPC investit.

Cette analyse est menée selon notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement) et porte sur 90% minimum du portefeuille (hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaires). Elle conduit à réduire l'univers d'investissement initial du fonds de 25% minimum.

Notre méthodologie PRISME se caractérise par une approche équilibrée et engagée dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. Elle permet une approche plus globale des risques liés aux investissements en ne se limitant pas au prisme financier et repose sur les trois principes suivants :

Une sélection des émetteurs selon leur note PRISME

L'évaluation de la performance ESG des émetteurs repose sur une approche « best in universe » et se fonde sur notre méthodologie propriétaire PRISME qui conduit à attribuer une note PRISME aux émetteurs, comprise entre 0 et 10 (10 étant la meilleure note), au sein de laquelle les trois domaines E, S et G sont équipondérés.

Pour déterminer les notes E, S et G qui composent à parts égales la note PRISME, l'équipe ISR s'appuie sur l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research au sein de laquelle elle surpondère 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

A titre d'exemple, les critères suivants sont retenus dans l'évaluation ESG des émetteurs fournie par l'agence de notation: politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes, ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies.

La note PRISME obtenue permet ensuite de répartir les émetteurs en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés).

L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

Une politique d'exclusions sectorielles et normatives

A travers l'application de notre méthodologie propriétaire PRISME, l'OPC exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

Une politique d'exclusion des émetteurs controversés

Pour les émetteurs privés, les controverses sont évaluées sur une échelle de 1 à 5 et sur la base de 3 critères : gravité, implication et réaction de l'entreprise. Notre méthodologie propriétaire PRISME privilégie la gravité et la réaction de l'entreprise et favorise les émetteurs qui démontrent une volonté de s'améliorer avec des actions concrètes et impactantes. Pour les émetteurs souverains, notre méthodologie s'appuie sur l'indicateur « Promotion of democratic institutions » de MSCI ESG Research.

A l'issue de cette analyse, les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus.

La méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec cette méthodologie mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur les pratiques environnementale, sociales et de gouvernance des émetteurs. Par ailleurs, même si des éléments prospectifs sont intégrés dans la méthodologie, anticiper l'apparition de nouvelles controverses reste difficile et peut entraîner une revue du profil de durabilité d'un émetteur.

Une présentation détaillée de, notre méthodologie propriétaire PRISME est disponible sur notre site internet :

http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, la stratégie de gestion financière est discrétionnaire. La rémunération offerte est soit à taux fixe soit indexée sur des références court terme, soit ramenée à de telles références par l'intermédiaire de swaps pour les titres à taux fixe ou révisable.

La SICAV est investie en instruments du marché monétaire, libellés en euros ou en devises, émis par des émetteurs publics ou privés situés au sein de la zone Euro ou OCDE évalués et sélectionnés par la société de gestion et en instruments de titrisations.

La répartition entre investissements à taux fixes et placements à taux variables dépend des anticipations de la société de gestion en matière d'évolution de la courbe des taux d'intérêts européens.

Une description détaillée de la méthodologie d'évaluation de la qualité de crédit figure à la rubrique « IX - Procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit » du prospectus.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la Société de gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

La Sicav ne bénéficie pas de soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative. Les risques auxquels s'expose le souscripteur au titre de son investissement dans sont listés ci-après.

- **Risque de perte en capital** : L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection, le risque de perte en capital est donc supporté par l'investisseur. Le capital investi dans un OPC monétaire

peut fluctuer et il se peut que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat.

- Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents actifs et classes d'actifs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les instruments et/ou les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner des pertes d'opportunités et une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de taux : Risque d'une baisse de la valeur des instruments de taux détenus, et donc de la valeur liquidative, provoquée par une variation des taux d'intérêt. L'expression de ce risque est la sensibilité du portefeuille, qui représente la variation de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt. Ainsi, la valeur liquidative est susceptible de baisser, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative.
- Risque de crédit : Risque lié à la probabilité de voir un émetteur faire défaut, c'est-à-dire de ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés envers les tiers, ou encore de voir la note d'un émetteur se dégrader. La survenance d'un tel défaut ou la simple perception par le marché d'un accroissement de cette probabilité, peuvent entraîner une baisse de la valeur de l'émetteur et donc de la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque lié à la gestion des garanties : L'investisseur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de l'OPC pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'investisseur peut également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.
- Risques liés aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.
- Risque méthodologique lié à l'analyse extra-financière : notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Un élément de subjectivité est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG et il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les informations ESG peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.
- Risque de durabilité : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels

que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques accessoires

- Risque lié aux instruments de titrisation : Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et/ou aux produits structurés. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.
- Risque de liquidité : Difficulté à vendre rapidement et dans de bonnes conditions les actifs détenus, ce qui peut affecter la valeur de l'OPC. Ce risque n'est pas identiquement présent selon les marchés et/ou les classes d'actifs.
- Risque de change : Risque de l'impact sur le portefeuille de la variation des taux de change entre la devise dans laquelle l'OPC valorise ses actifs et les monnaies utilisées pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié aux titres de créance subordonnés : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).
- Risque lié aux obligations contingentes : les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Les CoCos présentent des risques particuliers liés à la possibilité d'annulation ou de suspension de leur coupon, la réduction partielle ou totale de leur valeur ou leur conversion en actions. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, lorsque le niveau de fonds propres de l'émetteur passe en-dessous du seuil de déclenchement de l'obligation contingente convertible. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- Risque de conflits d'intérêts : La SICAV peut être investie en instruments financiers émis par des entités du Groupe BPCE (dont le Crédit Coopératif, actionnaire de référence de la société de gestion), et notamment en titres subordonnés remboursables (TSR), selon les contraintes prévues dans le présent prospectus. Des risques potentiels de conflits d'intérêts peuvent exister mais le risque de survenance d'un conflit d'intérêts non géré de manière satisfaisante est néanmoins minoré par (i) l'indépendance de la société de gestion dans ses choix discrétionnaires d'investissement pour le compte de la SICAV et par (ii) les contrôles réalisés dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de gestion des conflits d'intérêts établie par la société de gestion et suivie par son Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI), indépendamment de l'équipe de gestion. Il n'est pas identifié d'autres conflits d'intérêts potentiels susceptibles de porter atteinte à l'intérêt des actionnaires. La société de

gestion agit en permanence dans l'intérêt des actionnaires de la SICAV dans la sélection, le suivi et le désinvestissement éventuel en instruments financiers.

Garantie ou protection

Néant

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

Structure du portefeuille

L'actif net d'Ecofi Trésorerie au 30/09/2025 s'établit à 6,53 milliards d'euros. Le fonds est investi en obligations pour 34,9% et en titres de créances pour 50,1% de son actif (le reste étant constitué de liquidités).

Conjoncture économique et marchés

Fin septembre 2024, nous indiquions que le phénomène de désinflation mondial s'est poursuivi et s'est même intensifié en zone Euro. L'activité s'est dégradée en Europe et a ralenti aux Etats-Unis. La BCE a baissé ses taux, tout en indiquant une forme de réticence à vouloir prolonger le mouvement en octobre. La Fed a baissé ses taux de 0,50% et s'est montrée prête à continuer. La Chine a dévoilé un arsenal de mesures destiné à soutenir la demande interne. Les tensions géopolitiques au Proche-Orient augmentent tandis que le conflit entre Ukraine et Russie ne connaît pas de trêve. Michel Barnier a été nommé Premier Ministre mais ne dispose pas d'une majorité à l'Assemblée Nationale.

Le 5 ans US est passé de 3,71% à 3,58%, le 5 ans allemand de 2,19% à 1,94%, le 5 ans français de 2,62% à 2,53%.

Les marges de crédit ont peu varié au cours du mois. La baisse des taux souverains et le taux de portage initial ont permis aux obligations privées d'enregistrer des performances positives. FED et BCE devraient continuer à réduire leurs taux directeurs. L'instabilité peut encore peser sur l'écart de taux France-Allemagne. L'issue du duel Trump-Harris est toujours incertain. La crainte d'un affrontement direct entre Iran / Israël pèse

Octobre 2024 :

La BCE a finalement baissé ses taux en octobre, en raison de la baisse rapide de l'inflation couplée à la détérioration de l'activité.

Les membres de la Fed ont quant à eux modéré leurs discours, face à une économie qui demeure relativement solide et un processus de désinflation s'avérant plutôt lent. La forte hausse des taux d'intérêt sur la période intègre à la fois un ajustement des anticipations de politique monétaire et la potentielle élection de D. Trump.

Le 10 ans américain est passé de 3,78% fin septembre à 4,28% fin octobre ; le 10 ans allemand de 2,12% à 2,39%. Le crédit IG (notation > BB+) de la zone Euro a reculé de 0,3% ; le crédit haut rendement (notation < BBB-) a progressé de 0,5%.

Novembre 2024 :

L'activité s'est de nouveau détériorée en zone Euro. En France, on constate également les premières conséquences de l'instabilité politique dans les données d'enquêtes. L'inflation est repartie à la hausse, en raison d'effets de base énergétiques moins favorables. Aux États-Unis, l'activité demeure bien orientée et l'inflation y est relativement « visqueuse ». En réaction à l'élection de D. Trump, les taux d'intérêt ont tout d'abord augmenté, puis se sont détendus avec la nomination de Scott Bessent. Le 10 ans américain est passé de 4,28% fin octobre à 4,17% fin novembre ; le 10 ans allemand de 2,39% à 2,09%. Le crédit IG (notation ≥BBB-) de la zone Euro a progressé de 1,6% ; le crédit haut rendement (notation ≤BB+) a progressé de 0,8%.

Décembre 2024 :

La fin d'année n'a pas coïncidé avec une reprise de l'activité en zone Euro, le vieux continent souffrant toujours du resserrement monétaire passé. A cet égard, notons que la BCE a abaissé ses taux directeurs en décembre, pour la 4ème fois consécutive. A contrario, l'économie américaine défie toujours la gravité. Si la Fed a baissé ses taux en décembre, elle a en revanche orienté son discours vers plus de prudence concernant 2025, ce qui n'a pas manqué de faire réagir négativement les marchés. Le 10 ans américain est passé de 4,17% fin novembre à 4,57% fin décembre ; le 10 ans allemand de 2,09% à 2,37%. Le crédit IG (notation ≥BBB-) de la zone Euro a reculé de -0,4% ; le crédit haut rendement (notation ≤BB+) a progressé de +0,7%.

Janvier 2025 :

Les premières données de l'année ont montré des signes de stabilisation, voire de timide redressement conjoncturel en zone Euro. Les Etats-Unis, continuent quant à eux de défier la gravité. Des deux côtés de l'Atlantique, l'inflation énergétique s'est légèrement redressée.

Sans surprise, la BCE a baissé ses taux lors de sa réunion de janvier, tandis que la Fed a opté pour un statu quo. A la suite de son investiture, D. Trump s'est finalement montré moins agressif vis-à-vis de l'Europe. Le 10 ans américain est passé de 4,57% fin décembre à 4,54% fin janvier ; le 10 ans allemand de 2,37% à 2,46%. Le crédit IG (notation >BB+) de la zone Euro a progressé de 0,4% ; le crédit haut rendement (notation ≤BB+) a progressé de 0,5%.

Février 2025 :

Les statistiques de février ont suggéré l'amorce d'une (timide) reprise de l'activité en zone Euro. A contrario, les données américaines ont été plus contrastées, notamment la consommation des ménages. Les multiples annonces de D. Trump n'y sont pas étrangères. Notons également en Allemagne, la nomination d'un nouveau Chancelier, Friedrich Merz. La Fed ne prévoit toujours pas de baisse immédiate de ses taux. La BCE a quant à elle tempéré son discours et envisage une possible pause à venir. Le 10 ans américain est passé de 4,54% fin janvier à 4,21% fin février ; le 10 ans allemand de 2,46% à 2,41%. Le crédit IG (notation > BB+) de la zone Euro a progressé de 0,6% ; le crédit haut rendement (notation < BBB-) a progressé de 1,2%.

Mars 2025 :

L'incertitude engendrée par la politique de D. Trump a entraîné une dégradation du sentiment. Les ménages américains se sont ainsi montrés plus précautionneux en diminuant leurs dépenses, alors que leurs revenus ont augmenté. A la suite des élections en Allemagne, un plan massif de dépenses dans l'armement et les infrastructures a été dévoilé, en sus de la levée du frein à l'endettement. La BCE a baissé ses taux lors de sa réunion de mars, tandis que la Fed a de nouveau opté pour un statu quo. Le 10 ans américain est resté inchangé à 4,21% de fin février à fin mars ; le 10 ans allemand est quant à lui passé de 2,41% à 2,74%. Le crédit IG de la zone Euro a reculé de 1% ; le crédit haut rendement de 1,1%.

Avril 2025 :

Le mois d'avril fut le théâtre de multiples rebondissements. De l'annonce choc des droits de douane réciproques par les Etats-Unis au reste du monde, au moratoire de 90 jours, jusqu'aux supposées négociations dans les coulisses... Dans le même temps, le PIB américain s'est contracté au 1er trimestre en raison d'un fort accroissement des importations, tandis que l'économie européenne s'est montrée plus résiliente. La BCE a par ailleurs baissé ses taux directeurs pour la 7ème fois depuis juin 2024. Le 10 ans américain est passé de 4,21% de fin mars à 4,16% fin avril ; le 10 ans allemand est quant à lui passé de 2,74% à 2,44%. Le crédit IG (notation > BB+) de la zone Euro a progressé de +1% ; le crédit haut rendement (notation < BBB-) de +0,1%.

Mai 2025 :

Le bruit entourant la politique commerciale de D. Trump a rythmé le mois de mai. Le Royaume-Uni et les États-Unis ont signé un accord. Les négociations avec la Chine ont abouti à une trêve assortie d'un abaissement des droits de douane effectifs, avant que le président américain ne s'agace du non-respect des conditions de celle-ci. En parallèle, la Fed a de nouveau opté pour un statu quo. Le 10 ans américain est passé de 4,17% fin avril à 4,40% fin mai, en raison des craintes liées au budget américain ; le 10 ans allemand est quant à lui passé de 2,44% à 2,50%. Le crédit IG (notation > BB+) de la zone Euro a progressé de 0,5% ; le crédit haut rendement (notation < BBB-) de 1,5%.

Juin 2025 :

Les statistiques publiées en juin ont mis en lumière les conséquences de la politique de D. Trump : l'inflation a augmenté et la consommation a reculé. En zone Euro, les données dépeignent toujours une relative stabilité de l'activité. Prise au piège par la politique américaine et ses implications économiques, la Fed a de nouveau opté pour un statu quo. Jouissant d'une situation plus favorable sur le plan de l'inflation, la BCE a décidé de baisser ses taux pour la 8ème fois. Le 10 ans américain est passé de 4,40% fin mai à 4,23% fin juin ; le 10 ans allemand est quant à lui passé de 2,50% à 2,61%. Le crédit IG (notation > BB+) de la zone Euro a progressé de 0,3% ; le crédit haut rendement (notation < BBB+) de 0,2%.

Juillet 2025 :

La réunion de la BCE du 24 juillet dernier a contraint le marché à revoir ses anticipations en matière de taux terminal. Le discours de Christine Lagarde, perçu globalement comme

"hawkish", a eu comme conséquence un réajustement de la courbe swap ESTR à la hausse, se matérialisant dans les prix par une probabilité inférieure à une baisse de taux supplémentaire en 2025 et 2026. La demande reste particulièrement forte sur le marché de la dette obligataire à court terme. De plus, l'ajustement immédiat des TCN en réponse à la hausse de la courbe ESTR n'a pas eu le même effet sur les obligations à court terme, restant relativement insensibles au discours de la présidente de la BCE.

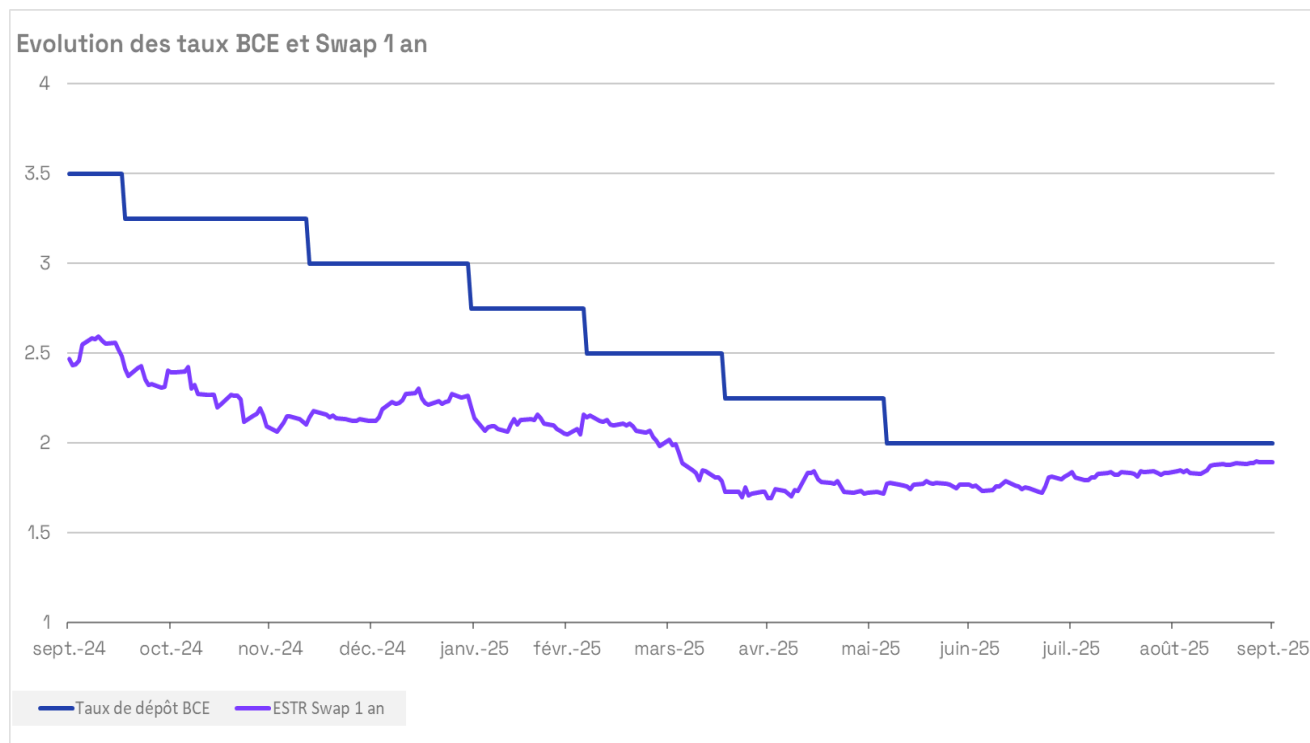
Août 2025 :

En août, les pressions inflationnistes ont continué de se former aux Etats-Unis, dans le sillage de l'augmentation des droits de douane. Notons également un ralentissement modéré de la consommation et une détérioration plus marquée de l'emploi. En zone Euro, l'inflation oscille autour de 2%, tandis que certains indicateurs d'activité semblent se redresser timidement. A Jackson Hole, J. Powell a par ailleurs ouvert la porte à la possibilité d'une baisse de taux le 17/09 prochain. Le 10 ans américain est passé de 4,37% fin juillet à 4,23% fin août ; le 10 ans allemand de 2,70% à 2,72%. Le crédit IG (> BB+) de la zone Euro est resté stable ; le crédit haut rendement (< BBB-) a progressé de 0,3%.

Septembre 2025 :

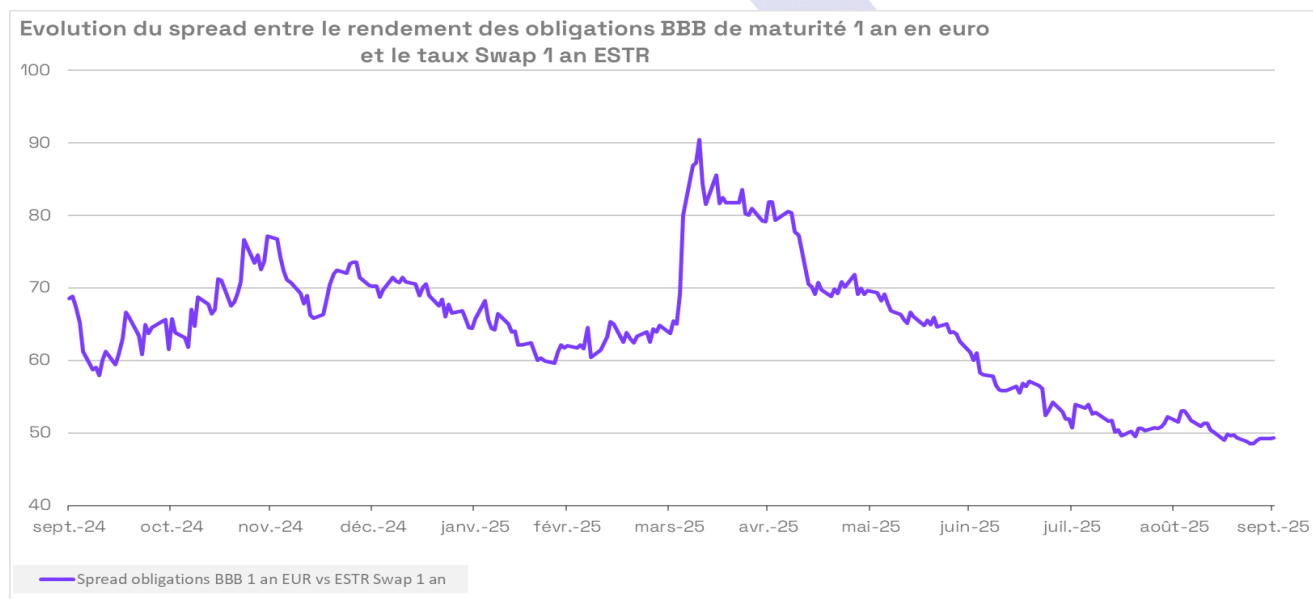
Le mois de septembre a notamment été marqué par la reprise des baisses de taux de la Fed, le prolongement du statu quo de la BCE. L'inflation américaine a augmenté, tandis qu'elle est restée stable autour de 2% en zone Euro. Le marché de l'emploi américain a poursuivi sa dégradation, alors que la croissance pour le T2 a été révisée en hausse. En France, l'instabilité politique s'est accentuée et sa note de crédit a été abaissée. A contrario, l'Italie et l'Espagne ont vu leur notation s'améliorer. Le 10 ans américain est passé de 4,23% fin août à 4,15% fin septembre ; le 10 ans allemand de 2,72% à 2,71%. Le crédit IG de la zone Euro a progressé de 0,4% ; le crédit haut rendement de 0,5%.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des taux de rémunération des dépôts de la Banque Centrale Européenne et le taux Swap ESTR à 1 an :



Source : Bloomberg

Le tableau ci-après illustre l'évolution du spread entre le rendement BVAL (Bloomberg) des obligations BBB de maturité 1 an en euros et le taux Swap ESTR 1 an :



Performance

Sur la période, la performance du fonds s'établit à 2,80% contre 2,565% pour l'indice de référence.

Cette performance passée ne préjuge pas des performances futures de l'OPC.

Perspectives

En cette fin d'année 2025, l'environnement macroéconomique européen évolue vers une croissance modeste avec une inflation en recul, vers la cible de 2% de la BCE, ce qui laisse présager des taux à court terme proches de leur plateau, voire légèrement en baisse, plutôt que d'un nouvel afflux d'assouplissement. Dans ce contexte, les rendements devraient rester stables sur les prochains mois. Toutefois, la situation politique en France, marquée par une instabilité gouvernementale et des incertitudes budgétaires persistantes, constitue un facteur de volatilité. Pour l'heure, cette instabilité n'a pas provoqué d'élargissement significatif des spreads bancaires domestiques, ce qui témoigne d'une confiance relative des investisseurs envers le secteur bancaire français malgré les tensions. Cela dit, si la crise politique s'aggrave ou si la trajectoire budgétaire se détériore, un effet de contagion pourrait survenir via des coûts de refinancement accrus pour les établissements monétaires ou bancaires.

Changements intervenus en cours d'exercice

20/01/2025	Eligibilité des AT1 callées.
03/02/2025	Changement de fournisseur de données ESG.
05/05/2025	Mise à jour des frais de transaction.

Synthèse des frais

⇒ Part I

Frais de fonctionnement et de gestion	0,12%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,03%	
commissions de surperformance commissions de mouvement		0,03% 0,00%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	0,15%	

⇒ Part N

Frais de fonctionnement et de gestion	0,08%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,00%	
commissions de surperformance commissions de mouvement		0,00% 0,00%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	0,08%	

⇒ Part R

Frais de fonctionnement et de gestion	0,20%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,00%	
commissions de surperformance commissions de mouvement		0,00% 0,00%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	0,20%	

⇒ Part CS

Frais de fonctionnement et de gestion	0,12%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,04%	
commissions de surperformance commissions de mouvement		0,04% 0,00%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	0,16%	

Evolution de la valeur liquidative

Libellé	VL au 30/09/2024	VL au 30/09/2025	Nbre de parts au 30/09/2025
Action I	11 438,28 €	11 758,39 €	456 320,9075
Action N	10 354,934 €	10 652,685 €	103 120,5251
Action R	102,223 €	105,038 €	380 891,593
Action CS	102,315 €	105,178 €	203 452,206

Principaux mouvements de la période

Libellé Valeur	Acquisitions (€)	Ventes (€)
NEDWBK 27/05/25	149 963 342,29	
OP CORPORATE BANK PLC 1,625 09/06/30	134 966 577,57	
BELGIUM GOVT OLD 04/07/25	134 948 831,90	
CITIGROUP USA 1,75 28/01/25	58 966 801,23	59 481 540,24
BK OF MONTREAL E3M 05/09/25	58 986 655,70	59 066 136,97
CAPGEMINI E3M 25/09/27	89 300 000,00	20 002 000,00
RBC E3M 04/11/26	72 000 000,00	30 126 605,83
BNP PARIBAS 2,125 23/01/27	101 406 948,16	
KINGDOM OF NETHERLANDS 18/07/25	99 962 097,71	
UNEDIC 28/10/24	99 954 890,74	

Opérations portant sur des titres pour lesquels les porteurs sont informés que le Crédit Coopératif ou Ecofi Investissements a un intérêt tout particulier :

Néant.

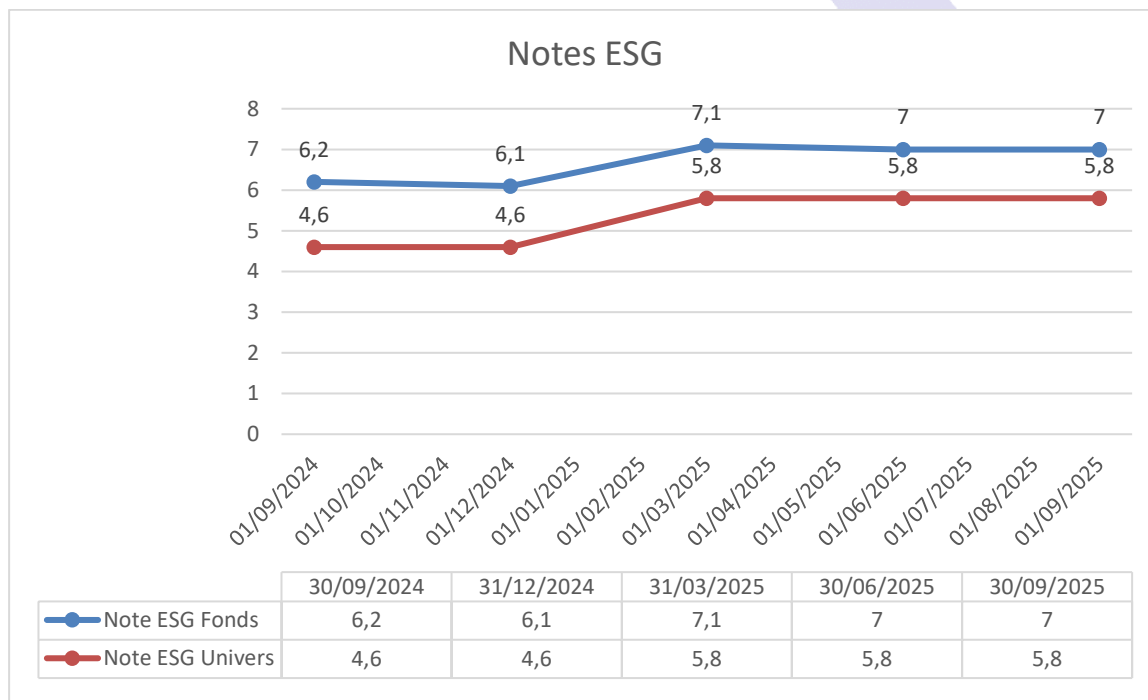
Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (règlement « SFTR »)

Au cours de l'exercice écoulé, l'OPCVM n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Règlement « SFDR »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2019/2088 (dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation ») sur la publication d'informations en matière de durabilité (le « Règlement SFDR »), il est précisé qu'au 30/09/2025, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7 sur une échelle de 0 à 10.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 6,2 et 7,1. Elle est restée supérieure à celle de son univers d'investissement.



Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel : L’objectif de la SICAV est d’obtenir, selon une approche ISR, une évolution régulière de la valeur liquidative en offrant une performance nette des frais de gestion supérieure à l’€STR.

Pour l’analyse ESG du portefeuille, la société de gestion retient une approche en amélioration de note par rapport à l’univers investissable : la note ESG de l’OPC doit être supérieure à la note de l’univers d’investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L’ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le processus de gestion sont accessibles sur le site internet :

http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Classification : il est précisé que les investissements issus de la sélection réalisée dans le cadre de la stratégie d’investissement du fonds en font un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le fonds relève dès lors de la définition visée à l’article 8 du Règlement SFDR.

Règlement « Taxonomie »

Pour l’application du règlement européen (UE) n° 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie »), il est précisé qu’à la clôture de l’exercice, 16,1% de l’actif net du Fonds est investi dans des structures exerçant des activités économiques alignées au sens dudit règlement.

Méthode de calcul des % des encours alignés sur la taxonomie :

A partir des données communiquées par les émetteurs portant sur le % du CA provenant d’activités économiques considérées comme durables, le % des encours gérés alignés est calculé selon la formule :

Σ (Quote-part de l'actif de l'émetteur * quote-part indicateur économique aligné sur la taxonomie)

Total des encours gérés

Exercice des droits de vote

L'actif de la SICAV n'a pas donné lieu à utilisation de droit de vote au cours de l'exercice.

Politique de rémunération

La société de gestion a établi une politique de rémunération des collaborateurs.

Nous vous prions de trouver, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées au cours de l'exercice 2024 par ECOFI Investissements à son personnel ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Rémunérations versées en 2024	Montant (en k€)	Bénéficiaires
Total	6 047	68
<i>Dont fixe</i>	5 144	68
<i>Dont accessoires</i>	177	67
<i>Dont variable</i>	726	61

En application du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille, son organisation interne et à la complexité de son activité, ECOFI Investissements ne distingue pas les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion de l'ensemble des collaborateurs, considérant que tous les collaborateurs exercent des activités qui peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion.

Aussi, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion, est identique aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

La politique de sélection des intermédiaires et contreparties définie par la société de gestion est disponible sur son site internet.

Aucun manquement au respect de cette procédure n'a été constaté au cours de l'exercice de l'OPC.

Politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Délais de paiement

Les frais de gestion provisionnés dans le FCP sont payés selon un échéancier déterminé par convention avec la société de gestion.

Information sur les critères ESG et les risques en matière de durabilité

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr) et figureront dans le rapport annuel. Il est précisé que l'équipe ISR d'ECOFI Investissements se fonde sur les critères utilisés par MSCI ESG Research dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. MSCI ESG Research est une agence de notation ESG.

Le Règlement SFDR, règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication des informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, requiert la publication d'informations sur la prise en compte des risques de durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

Le Règlement SFDR définit trois catégories de produits :

- les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits « article 8 ») ;
- les produits qui ont un objectif d'investissement durable (produits dits « produits dits « article 9 ») ;
- les produits qui ne privilégie pas de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact (produits dits « article 6 »).

L'OPC fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et prend en compte les risques en matière de durabilité.

Le risque en matière de durabilité est lié à la prise en compte de risques dont la réalisation pourrait entraîner des pertes non anticipées susceptibles d'affecter la performance de l'OPC. Ces risques peuvent résulter d'événements « climat » résultant du changement climatique, d'événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, la prévention des accidents, l'investissement dans le capital humain, le changement de comportement des clients, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) ou de gouvernance (par exemple, les violations importantes et récurrentes des accords internationaux, les problèmes de corruption, etc.).

La société de gestion a intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement de plusieurs manières à travers :

- l'application de sa méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME : la société de gestion a développé sa propre méthodologie d'analyse et de notation, PRISME. Cette méthodologie propriétaire repose sur (i) une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles, l'exclusion des paradis fiscaux et des émetteurs controversés et, (ii) une sélection des émetteurs selon leur note PRISME qui inclut surpondération des indicateurs de résultats et une surpondération de 9 critères à fort impact ESG. La description détaillée de la méthodologie PRISME est disponible sur le site internet de la société de gestion ;
- la politique d'engagement : la société de gestion met en œuvre d'une politique d'impact et d'influence à travers le vote aux assemblées et le dialogue avec les sociétés. La société de gestion collabore avec les sociétés afin de les sensibiliser aux enjeux ESG de leur secteur d'activité, les pousser à davantage de transparence sur ces enjeux et les inciter à adopter les meilleures pratiques de leur secteur pour une meilleure gestion de leurs risques ESG. La politique d'engagement de la société de gestion est disponible sur son site internet ;
- les indicateurs d'impact ESG : la société de gestion ECOFI publie six indicateurs d'impact ESG qui évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes à hauteur de l'investissement réalisé ;
- le niveau d'alignement avec 5 ODD des Nations Unies : la société de gestion intègre dans son reporting d'impact le niveau d'alignement des portefeuilles avec 5 Objectifs de développement durable (ODD) parmi les 17 ODD définis par les Nations Unies.

Les risques de durabilité peuvent être identifiés, surveillés et encadrés par la société de gestion en utilisant un processus qualitatif (processus ISR, politique d'impact et d'influence, indicateurs d'impact ESG) et dans le meilleur intérêt des investisseurs. Les impacts

consécutifs à l'apparition d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque dont la réalisation est survenue mais également de la région et de la classe d'actifs impactés. Il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

L'OPC prend en compte les 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne et inclut également deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées. Leur prise en compte est notamment réalisée au travers :

- de la méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME qui repose sur l'exclusion des paradis fiscaux et des exclusions sectorielles, une analyse de la performance ESG des émetteurs et la gestion des controverses ;
- des six indicateurs d'impact ESG : l'alignement avec le scénario climatique 1,5° d'ici 2050, la responsabilité fiscale, la variation d'emplois, le partage de la valeur économique, la représentativité des femmes dans l'encadrement et les émissions de gaz à effet de serre ;
- de l'alignement des portefeuilles avec 5 ODD définis par les Nations Unies : Ecofi investissements suit le niveau d'alignement des portefeuilles avec l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) et l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ;
- de la politique d'engagement à travers le vote en assemblées générales et le dialogue avec les entreprises. Elle traite de 6 thèmes :
 - suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
 - dialogue avec les sociétés détenues ;
 - exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
 - coopération avec les autres actionnaires ;
 - communication avec les parties prenantes pertinentes ;
 - prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement ;
- du respect des codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationales reconnues.
- du calcul du pourcentage d'alignement des portefeuilles avec 5 Objectifs de Développement Durable (ODD) parmi les 17 ODD définis par l'ONU : la santé et le bien-être (ODD 3), l'égalité entre les sexes (ODD 5), l'énergie propre et un coût abordable (ODD 7), le travail décent et la croissance économique (ODD 8) et les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13).

Rapport annuel du RCCI de la société de gestion

Il est rappelé que le rapport annuel du RCCI de la société de gestion est tenu à la disposition des porteurs du fonds.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition du Conseil d'administration

Conformément à l'article 14 des statuts, le Conseil d'administration de la SICAV est composé de trois membres au moins et dix-huit au plus.

Les administrateurs sont désignés pour une durée de six années.

Les administrateurs sont :

- Monsieur Alain SIONNEAU, Président ;
- CGI BAT, représentée par Madame Virginie MARQUANT ;
- BTP BANQUE, représentée par Monsieur Romain HUE ;
- CRIS, représenté par Monsieur Olivier NOEL ;
- BTP PREVOYANCE, représentée par Monsieur Pierre RAMADIER ;
- GROUPE SOS PARTICIPATIONS, représenté par Monsieur Romain DURAND.

Modalités d'exercice de la Direction Générale de la SICAV

Le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

Le Directeur Général est Monsieur Olivier GUILLOU.

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

Jetons de présence

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence au titre de leur mandat.

Participations aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont définies à l'article 25 des statuts.

Conventions réglementées et conventions conclues à des conditions normales

La SICAV n'a exécuté et n'a conclu aucune convention réglementée au sens de l'article L.225-38 du Code de commerce, ni de conclusion de contrat relevant de cet article.

En matière de conventions conclues à des conditions normales, la liste des relations contractuelles ayant été exécutées pendant l'exercice entre la SICAV et des entités ayant un lien direct ou indirect avec des administrateurs ou des dirigeants, s'établit comme suit :

- ECOFI INVESTISSEMENTS : convention de délégation de gestion financière, administrative et comptable ;
- CREDIT COOPERATIF : convention cadre relative aux opérations de pensions livrées ;
- CREDIT COOPERATIF : convention cadre relative aux opérations de marché à terme.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats et fonctions exercés dans les sociétés par les mandataires sociaux personnes physiques et les représentants permanents des mandataires sociaux personnes morales (à la date du 30 septembre 2025)

Identité	Qualité	Dénomination personne morale	Immatriculation
Alain SIONNEAU	Président du Conseil d'Administration	ECOFI TRESORERIE	351 231 501 RCS PARIS
	Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	339 182 784 RCS NANTERRE
	Représentant permanent de la FFB	REGARDBTP	451 292 312 RCS PARIS
	Administrateur	SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS SMABTP	775 684 764 RCS PARIS
	Administrateur	SARL SIONNEAU INVESTISSEMENTS	497 679 068 RCS REIMS
Virginie MARQUANT	Représentant permanent de Caisse de Garantie Immobilière du Bâtiment "CGI BATIMENT"	BTP TRESORERIE	351 231 501 RCS PARIS
	Présidente	EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS	999 990 021 RCS PARIS
Romain HUE	Représentant permanent de BTP BANQUE	ECOFI TRESORERIE	351 231 501 RCS PARIS
Pierre RAMADIER	Président	SOCIETE D'ASSURANCES FAMILIALES DES SALARIES ET ARTISANS VIE	332 060 854 RCS PARIS
	Président	PRO BTP ERP	482 011 269 RCS PARIS
	Représentant permanent de BTP Prévoyance	ECOFI TRESORERIE	351 231 501 RCS PARIS
	Président du Conseil d'Administration	EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE	722 0450 85 RCS PARIS
Loïc CHAPEAU	Représentant permanent de FFB	BTP TRESORERIE	351 231 501 RCS PARIS

Dénomination du produit:
ECOFI TRESORERIE

Identifiant d'entité juridique: 969500J2GQIHUBSGR209

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 82.84% d'investissements durables :

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de l'exercice, le produit financier a intégré de façon systématique une stratégie d'investissement socialement responsable par l'application de la méthodologie propriétaire d'Ecofi Investissements, PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement). L'application de cette méthodologie d'analyse et de notation ESG a influencé de façon significative la sélection des instruments dans lesquels le produit financier a investi et s'est déclinée comme suit :

Stratégie d'exclusions normatives et sectorielles :

L'OPC a exclu de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

Sélection des émetteurs au regard de leur note PRISME :

La performance ESG des émetteurs est obtenue selon une approche « best in universe » et se fonde sur la note PRISME des émetteurs. Elle inclut l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research avec une surpondération de 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine E, S et G) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

Au sein de cette note, les trois domaines E, S et G sont équipondérés. En fonction de leur note PRISME (comprise entre 0 et 10, 10 étant la meilleure note), les émetteurs sont répartis en déciles (le décile 1 intégrant les émetteurs les mieux notés).

L'OPC a investi dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

Gestion des émetteurs controversés :

Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie ont été exclus.

Par ailleurs, le produit financier a intégré l'intensité carbone dans son objectif de gestion avec pour objectif que celle-ci soit inférieure à celle de son univers d'investissement.

Le produit financier avait également pour objectif de contribuer à l'ODD 5 (égalité des sexes) des Nations Unies en veillant à avoir un pourcentage d'actifs d'alignés sur cet ODD supérieur à celui de son univers d'investissement.

Bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, le produit financier avait également pour objectif de réaliser des investissements durables à hauteur de 25% de son actif net.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable ont réalisé les performances suivantes sur la période de référence :

Note PRISME

Le taux de couverture d'analyse ESG des valeurs en portefeuille a porté sur au moins 90% de l'actif net, hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, liquidités détenues à titre accessoire et actifs solidaires.

Sur la base de la méthodologie PRISME, une note par domaine E, S et G, et une note PRISME (comprise entre 0 et 10) ont été attribuées au produit financier et à son univers d'investissement. Sur la période de référence, la note PRISME du produit financier a été supérieure à celle de son univers d'investissement (6.12 contre 4.6 pour l'univers d'investissement).

Intensité et empreinte carbone :

Le produit financier a intégré, dans son objectif de gestion et le déploiement de sa stratégie d'investissement, l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1 (émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production), scope 2 (émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie) et scope 3 (autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont et à l'utilisation des biens et services en aval). Sur la période de référence, l'intensité carbone du produit financier a été inférieure à celle de son univers d'investissement (1028.37 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1863.93 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

Alignement avec les ODD

Sur la période écoulée, le pourcentage d'alignement du portefeuille a été surveillé pour 5 ODD des Nations Unies (ODD 3, ODD 5, ODD 7, ODD 8 et ODD 13). Le détail concernant cet indicateur est disponible dans le reporting du produit financier.

Par ailleurs, le produit financier est labélisé selon le référentiel du Label ISR soutenu par le Ministère de l'Economie et des Finances. A ce titre, il a respecté les contraintes d'investissement décrites par le Label ISR sur la période écoulée.

Le produit financier avait plus particulièrement pour objectif d'avoir un pourcentage d'alignement sur l'ODD 5 supérieur à celui de son univers d'investissement. Sur la période écoulée le pourcentage d'alignement du portefeuille a été supérieur à celui de son univers d'investissement. Le détail concernant la performance de cet indicateur est disponible dans le reporting du produit financier.

Suivi des PAI :

Conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288, le produit financier a suivi 16 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance obligatoires et deux indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs. La performance de ces indicateurs sur la période de référence figure en page suivante.

Des informations complémentaires sur les indicateurs d'impact du produit financier sont disponibles sur notre site internet.

○ **et par rapport aux périodes précédentes ?**

Note PRISME

Sur la période de référence précédente, la note PRISME du produit financier a été supérieure à celle de son univers d'investissement (7.31 contre 5.63 sur 10).

Intensité carbone

Son intensité carbone a été inférieure à celle de son univers d'investissement (1028.37 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1844.41 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

Suivi des PAI

Le produit financier a suivi 16 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance obligatoires et deux indicateurs facultatifs. La performance de ces indicateurs sur la période de référence précédente figure en page suivante.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

Le produit financier avait pour objectif de réaliser des investissements durables ayant un objectif social et/ou environnemental à hauteur de 25% minimum de son actif net. Les investissements durables ont représenté 82.84% de l'actif net sur la période écoulée.

Les investissements durables ont été réalisés à travers :

- des investissements en titres d'émetteurs thématiques (i.e. émetteurs qui génèrent au moins 25% de leur chiffre d'affaires avec des activités liées à au moins une des thématiques du développement durable suivantes : énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion des ressources et des déchets, santé et nutrition, services à la personne et éducation, testing, inspection et certification, éco-activités de la Taxonomie du label Greenfin)
- et/ou des investissements en titres d'émetteurs solidaires agréés ESUS ou répondant à l'article 2(17) du Règlement SFDR et/ou des investissements en titres d'émetteurs alignés avec le scénario climatique 1,5°C SDS de l'AIE selon la méthodologie d'ISS ESG
- et/ou d'investissements en obligations vertes ou d'utilité sociale (green bonds, social bonds, sustainable bonds certifiées selon l'ICMA).

Les émetteurs ainsi sélectionnés ont substantiellement contribué, par leur activité économique considérée comme durable selon les critères susvisés, à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux et sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sur la période écoulée, les investissements durables réalisés par le produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social (DNSH) car ils ont été évalués et sélectionnés en fonction de leur performance ESG.

La performance des émetteurs en portefeuille a été évaluée à travers les différents pans de la démarche ISR de la société de gestion :

- la méthodologie PRISME qui repose sur des exclusions sectorielles et normatives, une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur note PRISME et l'exclusion des émetteurs controversés ;
- l'intégration de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion du produit financier ;
- la politique d'engagement actionnarial à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises ;
- le suivi du pourcentage d'alignement du portefeuille avec 5 ODD des Nations Unies (ODD 3, 5, 7, 8 et 13) ;
- la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en compte dans les différents pans de la démarche d'investissement socialement responsable de la société de gestion et notamment la méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME, la politique d'engagement actionnarial, l'intégration de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion des OPC et le suivi de la performance des indicateurs d'impacts ESG.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies sont intégrés dans la méthodologie PRISME et le suivi des PAI sociaux.

La stratégie d'exclusions normatives et sectorielles, la note PRISME des émetteurs et le principe de gestion des controverses prennent en compte ces standards et excluent les sociétés impliquées dans des accusations de violations des principes mêmes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a suivi 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne ainsi que deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité et Élément de mesure		Incidences N	Incidences N-1
1. Emissions de gaz à effet de serre	1.1 Emissions de GES de niveau 1 (en tonnes d'équivalents CO2)	2671146.3	
	1.2 Emissions de GES de niveau 2 (en tonnes d'équivalents CO2)	564229.93	
	1.3 Emissions de GES de niveau 3 (en tonnes d'équivalents CO2)	30504838.45	30504838.45
	1. Emissions totales de GES	33740214.69	
	2. Empreinte carbone (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis)	0	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1028.37	
2. Biodiversité	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	15.04	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable (par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en % du total des sources d'énergie)	0.16	
3. Eau	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements)	107.7	
	7. Part d'investissements dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si leurs activités ont une incidence négative sur ces zones (en %)	0.64	
4. Déchets	8. Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	23.1	
	9. Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	
5. Les questions sociales et de personnel	10. Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (en %)	0.64	
	11. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (en %)	0	
	12. Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	0	
	13. Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	37	
	14. Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées telles que mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques (exprimée en %)	0	
6. Environnement	15. Intensité de GES des pays d'investissement (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut)	1.072516833	
7. Social	16. Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	0	
8. Eau, déchets et autres matières	17. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2 du Règlement CE n°1893/2006 (sociétés productrices de produits chimiques)	0.0042499013	
9. Questions sociales et de personnel	18. Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0.0035006017	

Pour plus d'informations sur la prise en compte des principales incidences négatives, vous pouvez consulter la déclaration sur les incidences négatives en matière de durabilité disponible sur https://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/declaration-incidences_042021.pdf



Quels ont été les principaux investissements de ce produit ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Cash deposit, 458 000 000,00 EUR, 2024-10-01	OPC, Liquidités & Autres	9.17	OPC, Liquidités & Autres
Cash deposit, 185 000 000,00 EUR, 2024-10-01	OPC, Liquidités & Autres	3.71	OPC, Liquidités & Autres
SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY 1,25 16/04/25	Utilities	1.55	UNITED KINGDOM
SNAM RETE GAS 15/10/24	Utilities	1.5	ITALY
SAVENCIA SA 20/12/24	Consumer Staples	1.49	FRANCE
COMMONWEALTH BK 1,936 03/10/29	Financials	1.48	AUSTRALIA
REDES ENERGETICAS NAT 02/12/24	Utilities	1.43	PORTUGAL
BNG BANK NV 01/10/24	Financials	1.42	NETHERLANDS
LSEG NETHERLANDS 0 06/04/25	Financials	1.12	NETHERLANDS
VEOLIA ENVIRONNEMENT ESTRON 01/10/24	Utilities	1	FRANCE
FNAC DARTY 07/10/24	Consumer Discretionary	1	FRANCE
VIVENDISE 14/10/24	Communication Services	1	FRANCE
FRESENIUS FIN IRELAND PL 23/10/24	Health Care	1	IRELAND
INTERMARCHE 29/10/24	Consumer Staples	1	FRANCE
EUROGRID GMBH 1,875 10/06/25	Utilities	1	GERMANY



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

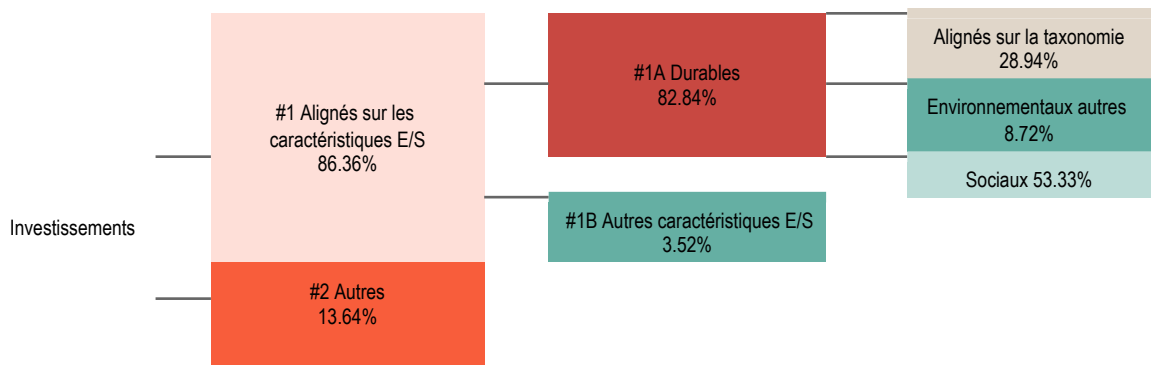
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

○ Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Financials	33.01
Utilities	14.34
OPC, Liquidités & Autres	12.82
Consumer Discretionary	10.69
Industrials	7.75
Consumer Staples	7.01
Real Estate	4.39
Communication Services	3.1
Health Care	2.29
Materials	2.26
Information Technology	1.94
Solaire	0.4

🌍 Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE a été de 28.94%.

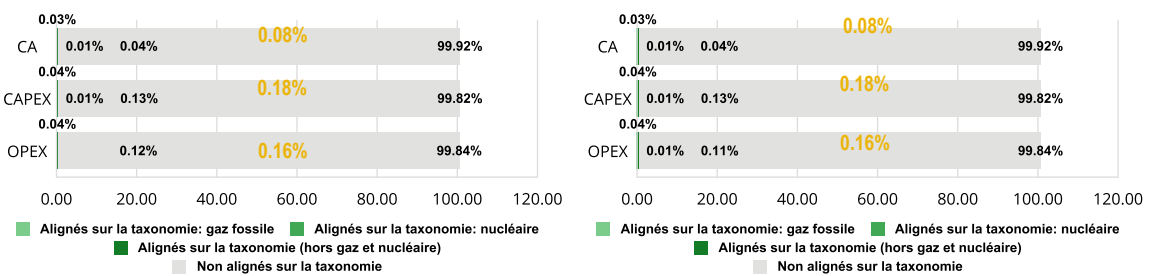
○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines (i.e. toutes les expositions souveraines) sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Les données fiables concernant les activités transitoires et habilitantes n'étaient pas disponibles sur la période de référence écoulée.

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 28.94% sur la période de référence précédente.

🌍 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'UE à hauteur de 28.94% de son actif net. Le reste des investissements durables n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements durables répondant à des objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie ont été exclus.

Ces investissements ont pris la forme d'investissements en parts ou actions d'OPC externes, titres d'émetteurs non notés d'un point de vue ESG et/ou de liquidités. Ces investissements ont pris la forme d'investissements en parts ou actions d'OPC externes, titres d'émetteurs non notés d'un point de vue ESG et/ou de liquidités.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des mesures de contrôles pré-trade et post-trade quotidiens ont été mises en place pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales.

Ce dispositif de contrôle a été déployé à travers un outil propriétaire dédié à l'analyse extra-financière et intégré à la gestion, l'outil RISE.

Avant tout investissement, les titres sélectionnés doivent répondre aux critères extra-financiers appliqués au produit financier. Si le titre ne répond pas aux contraintes du processus ISR, il fait l'objet d'un blocage avant investissement.

Pendant et après la période d'investissement, un contrôle continu des contraintes extra-financières est assuré par l'équipe ISR et le département Contrôle et Reporting.

Les analyses et notations ESG sont mises à jour régulièrement par l'équipe ISR via l'outil RISE. L'analyse ESG porte sur 90% minimum de l'actif net du produit financier.

La société de gestion a également mis en place une politique d'engagement actionnarial à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises. Cette politique reflète les thèmes ESG du produit financier et favorise un comportement socialement responsable des émetteurs en portefeuille. La politique de dialogue repose notamment sur l'Ecofi Engagement Quality Score qui permet d'évaluer la qualité des dialogues et le niveau de prises en compte des axes d'amélioration.

La politique de dialogue avec les entreprises privilégie le dialogue constructif avec les émetteurs. Elle repose notamment sur l'Ecofi Engagement Quality Score qui permet d'évaluer la qualité des dialogues et le niveau de prise en compte des axes d'amélioration proposés.

La politique d'engagement et le rapport de vote et dialogue sont disponibles sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif durable ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

SICAV

ECOFI TRESORERIE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 30 septembre 2025

SICAV

ECOFI TRESORERIE

12, boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

SICAV ECOFI TRESORERIE

12, boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 30 septembre 2025

A l'assemblée générale de la société ECOFI TRESORERIE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L.214-106 du code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.214-106 du code monétaire et financier.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Ecofi Investissements : convention de délégation de gestion financière, administrative et comptable

Avec la société Crédit Coopératif : convention cadre relative aux opérations de pension livrée

Avec la société Crédit Coopératif : convention cadre relative aux opérations de marché à terme

Paris la Défense,

KPMG S.A.

Amaury Couplez
Associé



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV

ECOFI TRESORERIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

SICAV

ECOFI TRESORERIE

12, boulevard de Pesaro - CS10002 - 92024 Nanterre Cedex

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV ECOFI TRESORERIE

12, boulevard de Pesaro - CS10002 - 92024 Nanterre Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ECOFI TRESORERIE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement



s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Amaury Couplez
Associé

ECOFI TRESORERIE

COMPTES ANNUELS
30/09/2025

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	2 275 917 500,86	1 412 922 958,50
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 275 917 500,86	1 412 922 958,50
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	3 269 273 514,79	2 941 365 502,55
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	2 357 447 619,58	2 098 185 207,68
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	911 825 895,21	843 180 294,87
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	978 052 403,88	643 061 009,17
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	6 523 243 419,53	4 997 349 470,22
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 624 031,88	143 274,38
Comptes financiers	2 721 196,26	1 419 755,34
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	4 345 228,14	1 563 029,72
Total de l'actif I+II	6 527 588 647,67	4 998 912 499,94

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	6 347 079 565,96	4 796 910 208,99
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	178 437 334,57	196 191 728,21
Capitaux propres I	6 525 516 900,53	4 993 101 937,20
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	6 525 516 900,53	4 993 101 937,20
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 071 747,14	5 810 562,74
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	2 071 747,14	5 810 562,74
Total Passifs : I+II+III+IV	6 527 588 647,67	4 998 912 499,94

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,06	0,00
Produits sur obligations	122 008 650,92	59 656 139,80
Produits sur titres de créances	90 288 281,64	98 029 976,54
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	16 389 806,91	7 793 125,01
Autres produits financiers	207 431,49	8 950 218,16
Sous-total produits sur opérations financières	228 894 171,02	174 429 459,51
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-12 361,88	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	-12 361,88	0,00
Total revenus financiers nets (A)	228 881 809,14	174 429 459,51
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-7 982 450,03	-5 446 953,91
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-7 982 450,03	-5 446 953,91
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	220 899 359,11	168 982 505,60
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	42 319 315,45	26 560 267,30
Sous-total revenus nets I = (C+D)	263 218 674,56	195 542 772,90
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-62 494 575,70	-19 985 939,89
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00	0,00
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-62 494 575,70	-19 985 939,89
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-11 417 951,19	-2 888 153,95
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-73 912 526,89	-22 874 093,84

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-9 381 640,75	20 044 936,82
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	30 917,12	-35 520,91
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-9 350 723,63	20 009 415,91
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 518 089,47	3 513 633,24
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-10 868 813,10	23 523 049,15
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	178 437 334,57	196 191 728,21

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de la SICAV est d'obtenir, selon une approche ISR, une évolution régulière de la valeur liquidative en offrant une performance nette des frais de gestion supérieure à l'€STR.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par la SICAV pourrait ne pas couvrir les frais de gestion et la SICAV verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance de la SICAV pourra être inférieure à celle de l'€STR.

L'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC.

L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

Par ailleurs l'OPC prend en compte dans son objectif de gestion l'Objectif de Développement Durable (ODD) 5 de l'ONU relatif à l'égalité des sexes en veillant à avoir un pourcentage d'alignement supérieur à celui de son univers d'investissements.

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir.

Pour apprécier la contribution des sociétés à la réalisation de l'ODD 5, Ecofi Investissements s'appuie sur les données fournies par Moody's ESG Solutions et calcule deux notations : - la notation "Net Contribution" qui prend en compte le chiffre d'affaires des sociétés aligné sur les 17 ODD et leur implication dans des secteurs sensibles et classe le niveau de contribution en 5 catégories (très positive, positive, neutre, négative, très négative) :

- la notation "Net Behaviour" qui prend en compte la note ESG et l'implication dans des controverses et classe le comportement des émetteurs en 5 catégories (très favorable, favorable, marginale, adverse, très adverse).

Une société est considérée comme contribuant de manière positive à l'ODD 5 si elle a une contribution très positive ou positive et un comportement très favorable ou favorable.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	28/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	2 541 704 241,46	1 875 542 904,84	3 585 408 331,22	4 993 101 937,20	6 525 516 900,53
Action ECOFI TRESORERIE ACTION N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	596 556 908,48	1 098 510 562,59
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	57 610,8816	103 120,5251
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	10 354,934	10 652,685
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-54,10	-120,62
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	369,39	436,11
Action ECOFI TRESORERIE PART CS en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	18 283 036,81	21 398 838,04
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	178 693,006	203 452,206
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	102,315	105,178
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,22	-1,19
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	2,26	4,22
Action ECOFI TRESORERIE PART I en EUR					
Actif net	2 541 704 241,46	1 875 542 904,84	3 585 408 331,22	4 377 717 886,79	5 365 599 381,36
Nombre de titres	237 094,0000	175 534,0000	326 534,7227	382 725,0455	456 320,9075
Valeur liquidative unitaire	10 720,23	10 684,78	10 980,17	11 438,28	11 758,39
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-106,88	-91,24	-166,77	-51,51	-133,19
Capitalisation unitaire sur revenu	77,37	55,69	377,87	454,23	472,89
Action ECOFI TRESORERIE PART R en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	544 105,12	40 008 118,54
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	5 322,696	380 891,593
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	102,223	105,038
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,22	-1,19
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	2,17	4,17

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation de l'actif reposent, d'une part, sur des méthodes d'évaluation et, d'autre part, sur des modalités pratiques qui sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels et dans le prospectus. Elles sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion de l'OPC.

La devise de comptabilité est l'euro.

L'OPC n'a pas recours au coût amorti.

La valeur liquidative est établie quotidiennement chaque jour de bourse ouvert à Paris. La valeur liquidative du fonds à un jour donné est calculée sur la base des cours de la veille. En cas d'évènement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation, elle est susceptible d'être recalculée afin de garantir l'absence d'opportunités de market timing. La date de publication de la valeur liquidative, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J.

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des organismes de placement

collectif à capital variable (arrêté du 8 septembre 2014 et publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014).

Les règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs respectent les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

• Instruments financiers

Titres de créance : les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

• Instruments du marché monétaire

Les titres de créance négociables (TCN) acquis avant le 19 octobre 2018 et dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.

Les titres de créance négociables (TCN) acquis à compter du 19 octobre 2018 et dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire, corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les titres de créance négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

• Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- Parts ou actions d'OPCVM et FIA

Les parts ou actions d'OPCVM et de FIA éligibles sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré) :

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation. Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

- Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

- Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

- Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

- Méthode d'évaluation des garanties financières

Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché (mark-to-market).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs.

Elles sont donc facturées à

l'OPC ;

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Action(s)	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière, frais de fonctionnement et autres services (CAC, dépositaire, délégataire comptable, distribution, avocats)*	Actif Net	Action I	0,15%
		Action R	0,60%
		Action CS	0,15%
		Action N	0,15%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif Net	toutes catégories d'actions	Non Significatifs
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction		Néant
Commission de sur-performance	Actif Net	Action I, Action CS	la commission de surperformance est égale à 20% TTC de la performance supérieure à l'€STR + 0,085%
		Action R, Action N	Néant

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- il en est de même des contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC lors du calcul de chaque valeur liquidative. Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 20%.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPC

• Mode de calcul des frais de gestion variables

La période de référence débute à la dernière valeur liquidative de la période de référence précédente sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion, et se termine à la prochaine valeur liquidative de la période de référence en cours sur laquelle des frais de gestion seront calculés. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur €STR sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC. En cas de surperformance de l'OPC par rapport à l'actif de référence, à l'issue de la période de référence, une commission de surperformance sera prélevée. La part des frais de gestion variables représentera 20% TTC de la différence entre la performance de l'OPC et la performance du Fonds de référence. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.

En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à l'actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante. La provision n'est dotée que lorsque les contre-performances passées ont été compensées (mécanisme de « high water mark »).

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions/de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à l'issue de la période de référence. La période de référence est l'année civile. Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action ECOFI TRESORERIE PART CS	Capitalisation	Capitalisation
Action ECOFI TRESORERIE PART R	Capitalisation	Capitalisation
Action ECOFI TRESORERIE PART I	Capitalisation	Capitalisation
Action ECOFI TRESORERIE ACTION N	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	4 993 101 937,20	3 585 408 331,22
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	28 160 467 476,70	19 195 537 311,73
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-26 777 106 573,15	-17 956 849 687,37
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	220 899 359,11	168 982 505,60
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-62 494 575,70	-19 985 939,89
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-9 350 723,63	20 009 415,91
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	6 525 516 900,53	4 993 101 937,20

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action ECOFI TRESORERIE ACTION N		
Actions souscrites durant l'exercice	63 015,9109	663 859 174,81
Actions rachetées durant l'exercice	-17 506,2674	-184 436 699,46
Solde net des souscriptions/rachats	45 509,6435	479 422 475,35
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	103 120,5251	
Action ECOFI TRESORERIE PART CS		
Actions souscrites durant l'exercice	110 833,172	11 434 646,34
Actions rachetées durant l'exercice	-86 073,972	-8 971 506,82
Solde net des souscriptions/rachats	24 759,200	2 463 139,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	203 452,206	
Action ECOFI TRESORERIE PART I		
Actions souscrites durant l'exercice	2 349 493,6701	27 315 786 287,78
Actions rachetées durant l'exercice	-2 275 897,8081	-26 453 552 617,05
Solde net des souscriptions/rachats	73 595,8620	862 233 670,73
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	456 320,9075	
Action ECOFI TRESORERIE PART R		
Actions souscrites durant l'exercice	1 618 106,699	169 387 367,77
Actions rachetées durant l'exercice	-1 242 537,802	-130 145 749,82
Solde net des souscriptions/rachats	375 568,897	39 241 617,95
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	380 891,593	

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action ECOFI TRESORERIE ACTION N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action ECOFI TRESORERIE PART CS	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action ECOFI TRESORERIE PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action ECOFI TRESORERIE PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
ECOFI TRESORERIE ACTION N FR001400KZL2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 098 510 562,59	103 120,5251	10 652,685
ECOFI TRESORERIE PART CS FR001400NTM7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	21 398 838,04	203 452,206	105,178
ECOFI TRESORERIE PART I FR0000293698	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 365 599 381,36	456 320,9075	11 758,39
ECOFI TRESORERIE PART R FR001400NPP8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	40 008 118,54	380 891,593	105,038

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	978 052,40	978 052,40	0,00	0,00	0,00
Obligations	2 275 917,50	1 241 435,71	1 034 481,79	0,00	0,00
Titres de créances	3 269 273,52	1 736 553,21	1 532 720,31	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 721,20	0,00	0,00	0,00	2 721,20
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		3 956 041,32	2 567 202,10	0,00	2 721,20

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	978 052,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	378 371,38	236 307,19	146 118,03	1 484 043,27	0,00	0,00	31 077,63
Titres de créances	1 735 907,77	481 472,47	859 361,85	192 531,43	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 721,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	3 095 052,75	717 779,66	1 005 479,88	1 676 574,70	0,00	0,00	31 077,63

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 258 949,27	16 968,23	0,00
Titres de créances	2 462 730,87	176 370,70	630 171,95
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	4 721 680,14	193 338,93	630 171,95

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
BCO SANTANDER CENTRAL HIS MADRID	200 010,69	0,00
CREDIT AGRICOLE SA	290 015,55	0,00
NATWEST MARKETS N.V.	488 026,16	0,00
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	1 611 552,04
	Autres créances	12 479,84
Total des créances		1 624 031,88
Dettes		
	Frais de gestion fixe	753 876,12
	Frais de gestion variable	1 317 871,02
Total des dettes		2 071 747,14
Total des créances et des dettes		-447 715,26

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Action ECOFI TRESORERIE ACTION N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	660 241,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action ECOFI TRESORERIE PART CS	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	28 208,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Frais de gestion variables provisionnés	6 200,77
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	2 268,13
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action ECOFI TRESORERIE PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 517 763,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Frais de gestion variables provisionnés	69 399,27
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1 678 343,61
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action ECOFI TRESORERIE PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 024,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	263 218 674,56	195 542 772,90
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	263 218 674,56	195 542 772,90
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	263 218 674,56	195 542 772,90

Action ECOFI TRESORERIE ACTION N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	44 972 562,77	21 280 890,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	44 972 562,77	21 280 890,68
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	44 972 562,77	21 280 890,68
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	44 972 562,77	21 280 890,68
Total	44 972 562,77	21 280 890,68
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action ECOFI TRESORERIE PART CS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	860 560,74	404 315,61
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	860 560,74	404 315,61
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	860 560,74	404 315,61
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	860 560,74	404 315,61
Total	860 560,74	404 315,61
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action ECOFI TRESORERIE PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	215 793 626,12	173 846 015,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	215 793 626,12	173 846 015,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	215 793 626,12	173 846 015,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	215 793 626,12	173 846 015,00
Total	215 793 626,12	173 846 015,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action ECOFI TRESORERIE PART R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1 591 924,93	11 551,61
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 591 924,93	11 551,61
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 591 924,93	11 551,61
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 591 924,93	11 551,61
Total	1 591 924,93	11 551,61
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-73 912 526,89	-22 874 093,84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-73 912 526,89	-22 874 093,84
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-73 912 526,89	-22 874 093,84

Action ECOFI TRESORERIE ACTION N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-12 438 666,08	-3 117 152,93
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-12 438 666,08	-3 117 152,93
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-12 438 666,08	-3 117 152,93
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
affectation_pmv_part.part.affectation_pmv_par_part_n.report_a_nouveau_plus_values_latentes	0,00	0,00
Capitalisation	-12 438 666,08	-3 117 152,93
Total	-12 438 666,08	-3 117 152,93
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action ECOFI TRESORERIE PART CS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-242 393,70	-40 688,44
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-242 393,70	-40 688,44
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-242 393,70	-40 688,44
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
affectation_pmv_part.part.affectation_pmv_par_part_n.report_a_nouveau_plus_values_latentes	0,00	0,00
Capitalisation	-242 393,70	-40 688,44
Total	-242 393,70	-40 688,44
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action ECOFI TRESORERIE PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-60 778 178,98	-19 715 043,35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-60 778 178,98	-19 715 043,35
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-60 778 178,98	-19 715 043,35
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
affectation_pmv_part.part.affectation_pmv_par_part_n.report_a_nouveau_plus_values_latentes	0,00	0,00
Capitalisation	-60 778 178,98	-19 715 043,35
Total	-60 778 178,98	-19 715 043,35
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action ECOFI TRESORERIE PART R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-453 288,13	-1 209,12
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-453 288,13	-1 209,12
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-453 288,13	-1 209,12
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
affectation_pmv_part.part.affectation_pmv_par_part_n.report_a_nouveau_plus_values_lafentes	0,00	0,00
Capitalisation	-453 288,13	-1 209,12
Total	-453 288,13	-1 209,12
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DÉPÔTS			978 052 403,88	14,99
Depo1.925 011025	EUR	200 000 000	200 010 694,44	3,07
Depo1.93 011025	EUR	488 000 000	488 026 162,22	7,48
Depo1.93 011025	EUR	290 000 000	290 015 547,22	4,44
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			2 275 917 500,86	34,88
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 275 917 500,86	34,88
Assurance			31 077 633,71	0,48
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	29 927 000	31 077 633,71	0,48
Automobiles			25 466 881,56	0,39
Gene Mo 0.85 02-26	EUR	3 020 000	3 018 132,77	0,05
RENAULT 1.0% 28-11-25 EMTN	EUR	16 857 000	16 968 228,49	0,26
STELLANTIS NV 3.875% 05-01-26	EUR	5 321 000	5 480 520,30	0,08
Banques commerciales			1 082 371 422,13	16,59
BARCLAYS 2.885% 31-01-27 EMTN	EUR	32 862 000	33 556 736,44	0,51
BBVA 0.125% 24-03-27 EMTN	EUR	56 800 000	56 274 459,95	0,86
BELFIUS SANV 0.01% 15-10-25	EUR	10 300 000	10 292 186,82	0,16
BK AMERICA 1.949% 27-10-26	EUR	75 687 000	77 045 208,40	1,18
BK AMERICA E3R+0.48% 10-03-27	EUR	60 000 000	60 146 480,00	0,92
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	44 500 000	44 060 922,16	0,68
BNP PAR 2.125% 23-01-27 EMTN	EUR	100 600 000	102 007 015,03	1,59
BPCE 0.5% 15-09-27	EUR	300 000	294 720,86	0,00
BPCE E3R+0.39% 06-03-26 EMTN	EUR	29 300 000	29 381 463,77	0,45
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	27 500 000	27 528 245,89	0,42
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	58 100 000	59 918 995,60	0,92
CASSA DEP 1.875% 07-02-26 EMTN	EUR	3 200 000	3 235 198,90	0,05
CRELAN 5.375% 31-10-25 EMTN	EUR	800 000	841 531,56	0,01
DNB BANK A 3.125% 21-09-27	EUR	37 601 000	37 938 911,95	0,58
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	8 000 000	8 220 116,16	0,13
HSBC 0.309% 13-11-26	EUR	930 000	930 417,98	0,01
HSBC 3.019% 15-06-27	EUR	27 664 000	28 043 014,61	0,43
ING GROEP NV 1.25% 16-02-27	EUR	95 200 000	95 550 166,47	1,46
INTE 4.5% 02-10-25 EMTN	EUR	35 487 000	35 487 000,00	0,54
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	27 876 000	28 001 651,07	0,43
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	8 500 000	8 440 607,12	0,13
KBC IFIMA E3R+0.35% 04-03-26	EUR	16 300 000	16 343 620,61	0,25
NATL WESTMINSTER BANK E3R+0.4% 30-09-27	EUR	29 000 000	29 011 116,67	0,44
NATL WESTMINSTER BANK E3R+0.6% 09-01-26	EUR	16 190 000	16 307 809,23	0,25
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.4% 04-11-26	EUR	42 000 000	42 220 164,00	0,65
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.45% 24-03-27	EUR	45 000 000	45 093 615,00	0,69
SG 0.125% 17-11-26	EUR	57 600 000	57 495 022,03	0,88
SG E3R+0.5% 19-01-26 EMTN	EUR	20 600 000	20 726 239,09	0,32
SWEDBANK AB 0.3% 20-05-27	EUR	73 332 000	72 486 818,56	1,11
SWEDBANK AB 3.75% 14-11-25	EUR	1 300 000	1 345 353,35	0,02
UNICREDIT 2.2% 22-07-27 EMTN	EUR	34 026 000	34 146 612,85	0,52

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Boissons			21 789 180,97	0,33
CARLSBERG BREWERIES AS E3R+0.4% 28-02-27	EUR	21 700 000	21 789 180,97	0,33
Composants automobiles			20 095 666,67	0,31
ROBERT BOSCH FINANCE LLC E3R+0.45% 28-11-26	EUR	20 000 000	20 095 666,67	0,31
Distribution spécialisée			21 255 649,09	0,33
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25	EUR	1 200 000	1 199 910,00	0,02
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	19 300 000	20 055 739,09	0,31
Electricité			36 072 010,11	0,55
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	17 700 000	18 020 891,30	0,27
TENN HO 1.0 06-26	EUR	9 747 000	9 697 690,86	0,15
VATTENFALL AB 0.05% 15-10-25	EUR	8 356 000	8 353 427,95	0,13
Equipements électriques			56 454 778,08	0,87
SCHNEIDER ELECTRIC SE E3R+0.25% 02-09-27	EUR	56 300 000	56 454 778,08	0,87
Equipements et fournitures médicaux			19 632 904,50	0,30
MEDT GL 0.0 10-25	EUR	19 650 000	19 632 904,50	0,30
Gaz			116 723,69	0,00
SNAM E3R+0.4% 15-04-26 EMTN	EUR	116 000	116 723,69	0,00
Gestion immobilière et développement			7 181 554,08	0,11
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	6 400 000	6 377 600,00	0,10
VONOVIA SE 1.5% 22-03-26 EMTN	EUR	800 000	803 954,08	0,01
Industrie aéronautique et défense			3 867 434,73	0,06
FRAN 0.125% 16-03-26	EUR	3 900 000	3 867 434,73	0,06
Machines			31 127 596,00	0,48
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV E3R+0.3% 27-05-27	EUR	31 000 000	31 127 596,00	0,48
Marchés de capitaux			273 554 519,80	4,19
ABN AMRO BK E3R+0.35% 25-02-27	EUR	49 200 000	49 392 765,60	0,76
AUSTRALIA NEW ZEALAND BKING MELBOUR E3R+0.34% 29-09-27	EUR	38 000 000	38 010 371,47	0,58
BANCO NTANDER 0.5% 24-03-27	EUR	41 000 000	40 761 385,62	0,62
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.45% 14-01-27	EUR	29 565 000	29 777 325,98	0,46
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.55% 17-01-26	EUR	21 625 000	21 769 325,25	0,33
NATL BANK OF CANADA E3R+0.45% 06-03-26	EUR	30 476 000	30 567 895,30	0,47
NATL BANK OF CANADA OISEST+0.33% 07-08-26	EUR	30 000 000	30 162 094,00	0,46
NORDEA BKP 1.3025% 23-03-26	EUR	3 000 000	3 001 311,58	0,05
ROYAL BANK OF CANADA LONDON BRANCH OISEST+0.33% 13-05-26	EUR	30 000 000	30 112 045,00	0,46
Ordinateurs et périphériques			10 266 143,84	0,16
IBM INTL BUSINESS MACHINES 2.875% 07-11-25	EUR	10 000 000	10 266 143,84	0,16
Produits alimentaires			40 091 508,00	0,61
DANONE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	1 000 000	996 335,00	0,02
DANONE E3R+0.27% 08-09-27 EMTN	EUR	39 000 000	39 095 173,00	0,59
Services aux collectivités			20 265 642,63	0,31
EON SE 1.0% 07-10-25 EMTN	EUR	20 070 000	20 265 642,63	0,31
Services clientèle divers			34 187 865,02	0,52
AYVENS 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	20 800 000	21 772 888,66	0,33

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDENRED 1.875% 06-03-26	EUR	12 300 000	12 414 976,36	0,19
Services de télécommunication diversifiés			129 319 664,38	1,98
ATT 3.5% 17-12-25	EUR	31 150 000	32 098 901,54	0,49
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	4 457 000	4 597 189,44	0,07
ATT E3R+0.4% 16-09-27	EUR	88 320 000	88 491 046,40	1,36
ORANGE 0.0% 29-06-26 EMTN	EUR	4 200 000	4 132 527,00	0,06
Services financiers diversifiés			231 421 155,83	3,55
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 26-01-26	EUR	34 699 000	34 938 527,20	0,54
DEUTSCHE BOERSE 0.0% 22-02-26	EUR	2 200 000	2 181 597,00	0,03
ENECO 0 7/8 10/24/25	EUR	3 240 000	3 263 854,83	0,05
FRES FI 0.0 10-25	EUR	1 867 000	1 867 037,34	0,03
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV E3R+0.32% 01-12-25	EUR	25 000 000	25 063 456,25	0,38
NATWEST MKTS NV E3R+0.48% 30-06-27	EUR	20 000 000	20 034 855,56	0,31
NTT FINANCE 0.082% 13-12-25	EUR	11 165 000	11 122 051,00	0,17
NTT FINANCE E3R+0.5% 16-07-27	EUR	29 887 000	30 157 342,86	0,46
OP CORPORATE BANK 2.875% 15-12-25	EUR	12 500 000	12 802 827,91	0,20
PACCAR FINANCIAL EUROPE BV 3.25% 29-11-25	EUR	3 660 000	3 764 861,26	0,06
TOYO MO 0.0 10-25	EUR	5 500 000	5 492 025,00	0,08
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.37% 20-08-27	EUR	29 000 000	29 085 674,06	0,45
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+1.0% 21-01-26	EUR	32 000 000	32 269 184,00	0,49
VOLVO TREASURY AB E3R+0.38% 22-05-26	EUR	19 300 000	19 377 861,56	0,30
Services liés aux technologies de l'information			148 274 617,66	2,27
CAPGEMINI E3R+0.3% 25-09-27	EUR	69 300 000	69 360 737,60	1,06
CAPGEMINI SE 1.625% 15-04-26	EUR	13 400 000	13 461 820,81	0,21
THALES SERVICES SAS 4.0% 18-10-25	EUR	63 000 000	65 452 059,25	1,00
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			17 809 453,43	0,27
COVIVIO 1.875% 20-05-26	EUR	11 000 000	11 051 919,25	0,17
ICADE PROMOTION 1.125% 17-11-25	EUR	6 700 000	6 757 534,18	0,10
Textiles, habillement et produits de luxe			14 217 494,95	0,22
K 1.25% 10-05-26 EMTN	EUR	10 000 000	9 984 457,53	0,16
LVMH MOET HENNESSY 3.375% 21-10-25	EUR	4 100 000	4 233 037,42	0,06
TITRES DE CRÉANCES			3 269 273 514,79	50,10
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			2 357 447 619,58	36,13
Banques commerciales			776 479 567,18	11,90
AGENCE FRANCAISE D 110926 OISEST 0.27	EUR	29 000 000	29 034 405,02	0,44
AXA BANQUE E 100426 OISEST 0.3	EUR	30 000 000	30 348 702,01	0,47
AXA BANQUE E 220426 OISEST 0.32	EUR	40 000 000	40 431 378,40	0,62
AXA BANQUE E 261125 OISEST 0.24	EUR	48 000 000	48 694 173,63	0,75
BANQUE PALATINE 030326 OISEST 0.33	EUR	47 000 000	47 702 338,96	0,73
BPCE SA 050626 OISEST 0.33	EUR	30 000 000	30 221 371,80	0,46
BPI FRANCE E 041225 OISEST 0.31	EUR	67 000 000	68 503 126,30	1,06
BPI FRANCE E 070426 OISEST 0.29	EUR	30 000 000	30 332 559,40	0,46
BPI FRANCE E 290426 OISEST 0.3	EUR	40 000 000	40 408 599,33	0,62
CREDIT MUTUEL ARKEA 270526 OISEST 0.33	EUR	48 000 000	48 397 715,59	0,74
DNB BANK ASA 230426 OISEST 0.32	EUR	48 000 000	48 541 784,53	0,74
HSBC BANK PLC 141025 OISEST 0.31	EUR	45 000 000	46 229 037,53	0,71
LA BANQUE POSTALE 270126 OISEST 0.3	EUR	49 000 000	49 868 231,49	0,76

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LA BANQUE POSTALE 300426 OISEST 0.3	EUR	29 000 000	29 294 305,73	0,45
LCL CREDIT LYONNAIS 241226 OISEST 0.52	EUR	39 000 000	39 859 916,20	0,61
LCL CREDIT LYONNAIS 300727 OISEST 0.51	EUR	29 000 000	29 122 007,06	0,45
NATIONAL AUSTRALI 280426 OISEST 0.3	EUR	48 000 000	48 516 097,76	0,74
SG OISEST+0.33% 05-12-25	EUR	40 000 000	40 836 843,11	0,63
STANDARD CHARTERED BANK 280726 OISEST 0.	EUR	30 000 000	30 136 973,33	0,46
Conglomérats industriels			71 828 068,00	1,10
RHEINMETALL AG 071125 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 947 025,00	0,38
RHEINMETALL AG 131125 FIX 0.0	EUR	47 000 000	46 881 043,00	0,72
Construction et ingénierie			49 281 531,09	0,76
GROUPE E3R+0.9% 13-11-26	EUR	25 000 000	25 137 167,36	0,39
GROUPE EIFFAGE 270726 E3R 0.78	EUR	24 000 000	24 144 363,73	0,37
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			84 587 155,00	1,30
SAVENCIA SA 221225 FIX 0.0	EUR	85 000 000	84 587 155,00	1,30
Electricité			98 412 339,08	1,51
EDF 220127 E3R 0.58	EUR	49 000 000	49 258 645,14	0,76
EDF E3R+0.6% 19-05-27	EUR	49 000 000	49 153 693,94	0,75
Emballage et conditionnement			49 687 500,00	0,76
VERALLIA SASU 080126 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 687 500,00	0,76
Epargne et prêts hypothécaires			47 639 232,00	0,73
ACHMEA BANK NV 040226 FIX 0.0	EUR	48 000 000	47 639 232,00	0,73
FPI Hôtel et Lieu de Villégiature			7 990 488,00	0,12
COVIVIO HOTELS SCA 241025 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 990 488,00	0,12
Gestion immobilière et développement			28 921 033,00	0,44
NEXITY 291025 FIX 0.0	EUR	29 000 000	28 921 033,00	0,44
Infrastructure de transports			46 559 845,00	0,71
SOCIETE DES AU 130326 FIX 0.0	EUR	47 000 000	46 559 845,00	0,71
Logiciels			106 469 473,00	1,63
FNAC DARTY SA 061025 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 997 550,00	0,15
FNAC DARTY SA 131025 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 987 743,00	0,26
FNAC DARTY SA 151025 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 978 200,00	0,38
FNAC DARTY SA 291025 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 991 680,00	0,08
L OCCITANE INTERNATIONAL SA 040326 FIX 0	EUR	50 000 000	49 514 300,00	0,76
Marchés de capitaux			87 701 287,37	1,34
NORDEA BANK ABP. 100426 OISEST 29.0	EUR	27 000 000	27 314 289,31	0,42
NORDEA BANK ABP. 140426 OISEST 0.3	EUR	30 000 000	30 343 020,71	0,46
ROYA B OISEST+0.3% 17-12-25	EUR	30 000 000	30 043 977,35	0,46
Ordinateurs et périphériques			14 985 720,00	0,23
QUADIENT SA 171025 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 985 720,00	0,23
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			27 963 264,00	0,43
EUROFINS SCIENTIFIC SE 151025 FIX 0.0	EUR	28 000 000	27 963 264,00	0,43
Produits chimiques			24 969 850,00	0,38
ROQUETTE FRERES 231025 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 969 850,00	0,38

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits pharmaceutiques			134 198 011,00	2,06
IPSEN 101025 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 995 100,00	0,15
IPSEN 291025 FIX 0.0	EUR	19 500 000	19 467 552,00	0,30
ITM ENTREPRISES 111225 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 861 484,00	0,46
ITM ENTREPRISES 291025 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 917 950,00	0,77
ITM ENTREPRISES 311025 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 955 925,00	0,38
Services aux collectivités			185 463 346,24	2,84
AGEN C OISEST+0.3% 12-11-25	EUR	48 000 000	49 045 298,00	0,75
ENGIE SA 021025 OISEST 0.205	EUR	48 000 000	48 548 928,99	0,74
VEOLIA ENVIRONNEMENT 220526 OISEST 0.33	EUR	38 000 000	38 346 450,79	0,59
VEOLIA ENVIRONNEMENT 270426 OISEST 0.32	EUR	49 000 000	49 522 668,46	0,76
Services aux entreprises			47 634 432,00	0,73
ELIS SA EX HOLDELIS SA 300126 FIX 0.0	EUR	48 000 000	47 634 432,00	0,73
Services aux professionnels			76 824 095,00	1,18
BUREAU VERITAS 031125 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 940 690,00	0,46
BUREAU VERITAS 061025 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 998 285,00	0,11
BUREAU VERITAS 171125 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 885 120,00	0,61
Services de télécommunication diversifiés			71 781 101,00	1,10
ILIAD SA 121125 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 901 055,00	0,53
ILIAD SA 181125 FIX 0.0	EUR	37 000 000	36 880 046,00	0,57
Services financiers diversifiés			177 996 330,12	2,73
BANQUE FEDERATIVE 230926 OISEST 0.32	EUR	48 000 000	48 023 964,80	0,74
BANQUE STELLANTIS FRANCE 150726 OISEST 0	EUR	30 000 000	30 151 277,15	0,46
BANQUE STELLANTIS FRANCE 310826 OISEST 0	EUR	30 000 000	30 052 648,17	0,46
PR FINANCE S.A. (PAUL RICARD) 281125 FIX	EUR	70 000 000	69 768 440,00	1,07
Services liés aux technologies de l'information			37 907 964,00	0,58
ALTEN SYSTEMES D INFORMATION RESEAU 1011	EUR	38 000 000	37 907 964,00	0,58
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			102 165 987,50	1,57
CDC HABITAT SOCIAL SA D HLM 071025 FIX 0	EUR	20 000 000	19 993 880,00	0,31
CDC HABITAT SOCIAL SA D HLM 221025 FIX 0	EUR	30 000 000	29 963 100,00	0,46
CDC HABITAT SOCIAL SA D HLM 280126 FIX 0	EUR	30 000 000	29 774 550,00	0,46
ICADE PROMOTION 241125 FIX 0.0	EUR	22 500 000	22 434 457,50	0,34
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			911 825 895,21	13,97
Banques commerciales			196 821 929,68	3,02
HSBC BANK PLC 161025 AUTRE 0.0	EUR	50 000 000	51 355 074,64	0,79
LLOY B OISEST+0.31% 01-04-26	EUR	67 000 000	67 836 619,21	1,04
STANDARD CHARTERED BANK 310826 OISEST 0.	EUR	29 000 000	29 073 020,79	0,45
SWEDBANK AB. 150426 OISEST 0.31	EUR	48 000 000	48 557 215,04	0,74
Composants automobiles			76 381 996,00	1,17
CONTINENTAL AG 200226 FIX 0.0	EUR	37 000 000	36 681 356,00	0,56
CONTINENTAL AG 201125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 971 630,00	0,15
CONTINENTAL AG 270226 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 729 010,00	0,46
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			5 997 568,20	0,09
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 091025 FIX	EUR	6 000 000	5 997 568,20	0,09

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Electricité			46 816 653,00	0,72
SSE PLC. 081225 FIX 0.0	EUR	47 000 000	46 816 653,00	0,72
Equipements et instruments électroniques			49 916 350,00	0,76
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 311025 FIX 0.	EUR	50 000 000	49 916 350,00	0,76
Gestion immobilière et développement			46 681 679,00	0,72
AB SAGAX 070126 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 888 652,00	0,27
AB SAGAX 220126 FIX 0.0	EUR	29 000 000	28 793 027,00	0,45
Machines			49 848 450,00	0,76
STANLEY BLACK DECKER INC 191125 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 848 450,00	0,76
Marchés de capitaux			30 332 415,33	0,46
LLOYDS BANK CORPOR 240426 OISEST 0.35	EUR	30 000 000	30 332 415,33	0,46
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			24 984 225,00	0,38
DANAHER CORP 131025 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 984 225,00	0,38
Services financiers diversifiés			285 207 908,00	4,38
CRH FINANCE DAC 281125 FIX 0.0	EUR	48 000 000	47 841 216,00	0,73
CRH FINANCE DAC 301225 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 738 900,00	0,78
FISERV INC 201125 FIX 0.0	EUR	28 000 000	27 920 564,00	0,43
LSEG NETHERLANDS BV 201025 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 989 637,00	0,15
RELX (INVESTMENTS) PLC 201025 FIX 0.0	EUR	47 000 000	46 951 449,00	0,72
SGS NEDERLAND HOLDING BV 081225 FIX 0.0	EUR	48 000 000	47 812 752,00	0,73
SGS NEDERLAND HOLDING BV 221025 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 971 300,00	0,38
VESTEDA FINANCE BV 071025 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 997 430,00	0,15
VESTEDA FINANCE BV 151025 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 984 660,00	0,31
Transport routier et ferroviaire			98 836 721,00	1,51
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE SPA 031125	EUR	19 000 000	18 965 021,00	0,29
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE SPA 291025	EUR	44 000 000	43 931 712,00	0,67
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE SPA 311025	EUR	36 000 000	35 939 988,00	0,55
Total			6 523 243 419,53	99,97

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	6 523 243 419,53
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	4 345 228,14
Autres passifs (-)	-2 071 747,14
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	6 525 516 900,53

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action ECOFI TRESORERIE ACTION N	EUR	103 120,5251	10 652,685
Action ECOFI TRESORERIE PART CS	EUR	203 452,206	105,178
Action ECOFI TRESORERIE PART I	EUR	456 320,9075	11 758,39
Action ECOFI TRESORERIE PART R	EUR	380 891,593	105,038